



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 34 14/15

Paris, le 7 juillet 2015

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les questions posées par les résultats de la session 2015 au diplôme de directeur d'établissement spécialisé (DDEEAS).

En 2014, 30 % des candidats ne l'avaient pas obtenu. Cette année, le taux d'échec s'élève à 45%. En quelques années, il a été multiplié par plus de trois.

Alors que des discussions sur les formations spécialisées doivent s'ouvrir à la rentrée prochaine, nous souhaitons que cette question particulière du DDEEAS puisse y être aussi étudiée.

Au regard de l'investissement personnel et professionnel des candidats, pour lesquels cette formation représente beaucoup de sacrifices familiaux et financiers, et de son coût élevé, il nous semble qu'un examen attentif des conditions d'organisation de cette formation s'impose.

En effet, les épreuves et la sélection des candidats dans leurs académies respectives sont restées identiques au fil des années alors que la formation a profondément évolué, laissant une place de plus en plus prégnante au travail à distance.

Au-delà de cette nécessaire remise à plat de la formation, je souhaite que vous adressiez un message aux académies pour que les collègues ayant échoué puissent bénéficier de facilités (temps dégagé, regroupement, lien avec des formateurs, ...) leur permettant de repasser cet examen dans des conditions optimisées.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général

Copie à :

- Mr Bertrand Gaume, directeur de cabinet
- Mr Bernard Lejeune, directeur de cabinet adjoint, conseiller social
- Mme Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire
- Mme Catherine Gaudy, directrice générale des ressources humaines